

Procès Verbal -  
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 13 septembre 2023 - 20h  
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le sept septembre deux mille vingt-trois, à la salle des fêtes de SIVRY LA PERCHE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandat de Monsieur LIBERT
Monsieur ANTION	X			
Madame MUNERELLE	X			Mandat de Monsieur DURET
Monsieur DIDRY	X			
Monsieur THOMAS	X			Mandat de Madame SCHWEITZER
Madame THIL	X			
Monsieur DEHAND	X			
Madame GERARD	X			
Monsieur CORTIAL	X			Mandat de Monsieur GRIGGIO
Monsieur VELAIN		X	Pouvoir à Madame SANTUS	
Monsieur GRIGGIO		X	Pouvoir à Monsieur CORTIAL	
Monsieur COLAUTTI	X			
Madame SCHWEITZER		X	Pouvoir à Monsieur THOMAS	
Monsieur FALQUE	X			
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	X			
Monsieur DURET		X	Pouvoir à Madame MUNERELLE	
Monsieur LORANS				
Monsieur BROCARD	X			
Monsieur CHAZAL	X			
Monsieur LIBERT (Pierre)		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	
Monsieur GERVAISE				
Monsieur SAINT-VANNE				

(Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET				
Monsieur LAPARRA				
Monsieur STCHERBININE	X			
Madame COLLIGNON	X			Mandat de Monsieur WEISSE
Monsieur PONCELET	X			
Monsieur ADDENET	X			
Monsieur JACQUINOT	X			
Monsieur VERNEL				
Madame PELISSIER	X			
				Mandat de Madame JACQUINET-DEBEAUMO REL
Madame PROT	X			
Monsieur MAGISSON	X			
Monsieur LEFRAND	X			
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL		X	Pouvoir à Madame PROT	
Madame BOURDIN-WATRIN	X			
Monsieur HENRY	X			
Madame BATTOU	X			
Monsieur WEISSE		X	Pouvoir à Madame COLLIGNON	
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE		X	Pouvoir à Madame MOUNZER	
Madame MOUNZER	X			Mandat de Madame CASAGRANDE
Madame DE PALMA-ANCEL				
Monsieur BEAUMET	X			
Madame SANTUS	X			Mandat de Monsieur VELAIN
Monsieur HIRAT	X			
Madame GHEWY				
Madame RICHARD	X			
Monsieur BROCHET	X			
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS	X			
Monsieur REVEANI	X			

Monsieur BURATI	X				
Monsieur LAHAUSSE					

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Quentin BROCHET en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h09.

#### Ordre du jour

Monsieur le Président ouvre la séance en ayant une pensée émue pour Daniel LEFORT, ancien Maire de Champneuville . Monsieur Hazard salue l'engagement de cet ancien élu pour la création de la Communauté d'Agglomération.

Une minute de silence a été respectée.

#### **Compte rendu des décisions des bureaux des 8 juin et 11 juillet 2023**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Hazard présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**PREND ACTE** des décisions des bureaux des 8 juin et 11 juillet 2023.

#### **Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du procès-verbal du 12 juillet 2023.

**Convention de partenariat entre la médiathèque du Grand Verdun et le lycée Marguerite pour la création d'un atelier Rap pour les internes du lycée en heures périscolaires.**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Il s'agit d'un partenariat avec le lycée et la médiathèque du Grand Verdun pour promouvoir la poésie auprès du public lycéen. par le biais d'un atelier rap.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de partenariat entre la médiathèque du Grand Verdun l'Encre et le lycée Marguerite,

**AUTORISE** le Président à solliciter le financement dans le cadre du dispositif Pass culture pour ce projet.

**Procédure pour non restitution de documents et ou de matériels empruntés à la médiathèque du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Il s'agit de mettre en conformité la procédure de non restitution avec les nouveaux outils numériques utilisés.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à mettre en place cette procédure et à réclamer le recouvrement des sommes correspondantes aux documents et matériels non restitués.

**Marché C185205 AMO PLUiH - Avenant 1- Études supplémentaires - Opération 07 2 820 0**

Rapporteur	Monsieur ANTION	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur ANTION présente le projet.  
Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ACTE** la réalisation des études complémentaires susmentionnées,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché C185205 annexé ainsi que tout document s'y rapportant.

**Marché de réhabilitation d'une bibliothèque en médiathèque à l'Hôtel des Sociétés - lot 15 avenant 2 - 07 1 15 10**

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur FALQUE présente le projet.

Monsieur HAZARD revient sur les deux incendies dont ont été victime la ville de Verdun (Pavillon Japiot) et la Communauté d'agglomération (Aquadrome).

En ce qui concerne les travaux suite à l'incendie de l'aquadrome, Monsieur Hazard précise que les offres ont été réceptionnées et que les marchés vont pouvoir être notifiés prochainement. Les travaux se dérouleront de l'automne 2023 au printemps 2024.

Monsieur Hazard explique le fonctionnement du nouveau système incendie, avec notamment la prise en compte des dégagements de fumée pour une intervention plus rapide - relié à l'astreinte de la police.

Monsieur HENRY : demande si le fait d'installer un système incendie "haut de gamme" a une incidence sur les polices d'assurance, notamment en ce qui concerne le coût de l'assurance puisque les bâtiments sont mieux protégés.

Monsieur HAZARD signale que la cotisation reste inchangée, mais que cela est nécessaire. Ce système concerne les incendies mais également les intrusions. La sinistralité pour le Grand Verdun n'augmente pas. Néanmoins, il tient à rappeler que les assurances font peser sur les collectivités aussi le risque lié à la sécheresse et au réchauffement climatique.

Monsieur JACQUINOT souligne qu'une intrusion a eu lieu à l'école Caroline Aigle un soir à 23h, et que l'astreinte s'est déplacé rapidement. Preuve que ce système fonctionne.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 2 avec la société LORR ELEC.

**Marché de réhabilitation d'une bibliothèque en médiathèque à l'Hôtel des Sociétés \_ lot 5 avenant 2 - 07 1 15 10**

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur FALQUE présente le projet.

Monsieur HENRY demande si la performance thermique sera respectée malgré ces modifications ?

Monsieur HAZARD donne la parole à Monsieur GEORGE - DGA présent au moment de l'assemblée et Chef de projet médiathèque. Monsieur GEORGE assure que la performance énergétique sera respectée, c'est même une condition sinéquanone.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 2 avec la société MAUPIN.

**Marché de réhabilitation d'une Bibliothèque en médiathèque à l'Hôtel des Sociétés - Lot 3A Avenant 7 - Programme n° 07 1 15 10**

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur FALQUE présente le projet.

Monsieur HENRY demande si ces avenants sont liés aux erreurs géomètre.

Monsieur HAZARD rappelle qu'il faut comprendre les contraintes inhérentes à un tel chantier. Et que beaucoup de problématiques techniques ne pouvaient pas être connues dès le début.

Monsieur ADDENET trouve que c'est toujours l'honnête contribuable qui passe à la caisse.

Monsieur HAZARD rassure les élus en expliquant que tout cela sera réglé à la fin, mais qu'à chaque fois qu'il y a une responsabilité elle est dérogée. Malheureusement, les chantiers de réhabilitations connaissent beaucoup d'aléas.

Monsieur HAZARD donne la parole à Monsieur Georges - DGA présent au moment de l'assemblée et Chef de projet médiathèque, qui explique que le suivi en interne permettra à la fin du chantier d'imputer les différentes responsabilités retenues par l'application de pénalités aux entreprises fautives et par le calcul du dépassement éventuel du seuil de tolérance en ce qui concerne le Maître d'Oeuvre.

Monsieur HAZARD assure que la collectivité est bien représentée en réunion de chantier et qu'il y a des choses que l'on ne pouvait pas appréhender à l'œil nu.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 7 au Lot 3A Gros Œuvre attribué à Thouraud

**Marché de réhabilitation d'une Bibliothèque en médiathèque à l'Hôtel des Sociétés - Lot 6B avenant 1 - Programme n° 07 1 15 10**

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur FALQUE présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 1 avec la société LEFEVRE dans les conditions indiquées ci-dessus.

**Construction d'une crèche intercommunale sur l'espace Miribel - Lot 10 avenant 1 - Programme n° 07 1 16 06**

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur FALQUE présente le projet.

HAZARD expose que c'est un avenant en moins-value pour une isolation plus efficace qui demande une autre technique.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 1 avec la société ISOPLAQUISTE, titulaire du lot 10 des travaux de construction de la crèche intercommunale sur l'espace Miribel.

**Construction d'une crèche intercommunale sur l'espace Miribel - Lot 17 avenant 1 - Programme n° 07 1 16 06**

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur FALQUE présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 1 avec la société TONNES, titulaire du lot 17 des travaux de construction de la crèche intercommunale sur l'espace Miribel.

**Travaux récurrents sur les bâtiments communaux et intercommunaux - Constitution d'un groupement de commande**

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur FALQUE présente le projet.

Monsieur Hazard souligne que les marchés à bons de commande permettent d'avoir beaucoup de réactivité.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.



### Marché d'assurance Risques statutaires - période 2024-2027

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer et signer le marché d'assurance contre les risques statutaires pour la période 2024-2027

### Avenant marché ménage

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à ajouter le site de la Ludothèque du Grand Verdun au marché d'entretien ménager des locaux culturels à compter du 1er octobre 2023, à inscrire le budget complémentaire nécessaire et à signer tout document relatif à ce marché,

### Protocole transactionnel - sinistre Alain JEANNIN

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à conclure et signer un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Alain JEANNIN pour un montant de 817,15 euros.

**Cession des parcelles C55, 57, 59 et 137 lieudit chemin de Châtillon - Modification de la délibération DGV2023\_0086**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**CÈDE** les parcelles CI 55, CI 57, CI 59 et C137 à Monsieur Matthieu NEYRINCK, Monsieur Hugo RUELLE, Monsieur NEYRINCK Fernand et Madame NEYRINCK Edith avec faculté de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que ces derniers se réservent de désigner, pour un montant total de 230 500 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment à la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document nécessaire à la vente.

**AUTORISE** Maître Olivier PAQUIN, Notaire à Verdun à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.

**Cession parcelle n° AA 231 - Zac de Verdun Sud - Société CAV Groupe (investisseur pour le compte de la société PUM SAINT-GOBAIN)**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**CÈDE** la parcelle AA 231 à la Société CAV Groupe (investisseur pour le compte de la Société PUM SAINT-GOBAIN) pour un montant total de 215 635,00 € TTC ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document nécessaire à la vente ;

**AUTORISE** la SELARL MPM à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.

**Réalisation d'une passerelle permettant de relier Belleray à la voie verte - versement d'un fonds de concours**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur Brocard, Maire de la commune de Belleray quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement d'une somme de 9 644,19 € en fonds de concours à destination de la commune de Belleray pour le financement de son projet.

**Décision Modificative de crédits n°1 - Budget PRINCIPAL**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**VOTE** la décision modificative de crédits n°1 du Budget PRINCIPAL

**Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Dérogation aux modalités de répartition**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet.

Monsieur HAZARD explique la problématique de la péréquation : ceci dérange les communes, les EPCI et les départements qui ont de l'argent car ils ne veulent pas donner aux communes plus pauvres. Les départements ruraux ont des charges de fonctionnement qui explosent et se retrouvent étranglés. Lorsque ces départements demandent la péréquation, les départements les plus riches ne veulent pas y répondre. Certains départements ont du mal à équilibrer le budget. Il faudrait aider davantage les départements pauvres.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la répartition du FPIC 2023 en application des règles de droit commun.

**Recrutements vacataires dans le cadre de la 2ème cohorte du projet DEMOS**

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur COLAUTTI présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Le recours aux intervenants suivants, sous contrat de vacation du 1er septembre au 31 août, de septembre 2023 à juin 2026 :

<i>Poste occupé</i>	<i>Volume horaire annuel maximal</i>	<i>Taux horaire de rémunération</i>
<i>Enseignants de violon, alto, violoncelle, flûte, clarinette, trompette, trombone et tuba</i> <i>Enseignants de danse</i>	<i>2500,00 heures</i>	<i>30,00 € brut / heure</i>

<p><i>Chef d'orchestre</i></p>	<p><i>2500,00 heures</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>570,00€ brut la journée de stage</i></li> <li>• <i>Ateliers : 1h30 82,50€ ou 2h 99,00€</i></li> <li>• <i>332,50€ l'intervention tutti</i></li> <li>• <i>664,00€ brut pour le concert de fin d'année</i></li> <li>• <i>Réunion de rentrée sans lecture de partition 99,00€ ou avec lecture 166,50€</i></li> <li>• <i>Réunion trimestrielle et bilan 49,50€</i></li> <li>• <i>Formation 99,00€</i></li> </ul> <p><i>La grille tarifaire appliquée est celle préconisée par la Philharmonie de Paris</i></p>
--------------------------------	------------------------------	---

Les intervenants basés sur taux horaire seront rémunérés après service fait, sur relevé des heures effectuées le mois précédent.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ces vacances.

**Recrutements vacataires dans le cadre de l'Après-DEMOS 1ère cohorte**

<p>Rapporteur</p>	<p>Monsieur COLAUTTI</p>	
<p>Pour</p>	<p>Abstention</p>	<p>Contre</p>
<p>Unanimité</p>	<p>/</p>	<p>/</p>

Monsieur COLAUTTI présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le recours aux intervenants suivants, sous contrat de vacation du 1er septembre au 31 août, de septembre 2023 à août 2025 :

<i>Poste occupé</i>	<i>Volume horaire annuel maximal</i>	<i>Taux horaire de rémunération</i>
<i>Enseignants de violon, alto</i>	<i>300,00h</i>	<i>30,00 € brut / heure</i>

Les intervenants basés sur taux horaire seront rémunérés après service fait, sur relevé des heures effectuées le mois précédent.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ces vacances

**Tableau des effectifs**

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur COLAUTTI présente le projet.

Monsieur HAZARD précise que la charge de travail de l'agent entretien des cimetières et espaces verts s'alourdit en raison des nouvelles normes phytosanitaires. L'emploi était occupé à temps partiel, il va passer à temps plein (nouveau recrutement).

En ce qui concerne les postes sur la direction de la culture, les recrutements sont nécessaires car 52% des enfants de la première cohorte DEMOS sont désormais au conservatoire. Les effectifs du conservatoire sont donc plus conséquents.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** la création des postes comme suit :

*A. Direction de l'État civil, Cimetières, Population et Archives*

N° du poste	MÉTIER	CAT	Cadre d'emploi / grade	DHS (en centième)	ETP Total	Eligibilité NBI OUI/NON
23-19	Agent d'entretien des espaces verts et adjoint au conservateur du cimetière	C	Adjoints techniques	35,00h	1,00	N

*B. Direction du Pôle Enfance*

N° du poste	MÉTIER	CAT	Cadre d'emploi / grade	DHS (en centième)	ETP Total	Eligibilité NBI OUI/NON
23-20	Agent de restauration	C	Adjoints techniques	11,90h	0,34	O
23-21	Agent d'entretien et d'animation	C	Adjoints techniques Adjoints d'animation	33,60h	0,96	O
23-22	Accompagnateur de bus	C	Adjoints d'animation	12,95h	0,37	O

23-23	Agent de restauration	C	Adjoints techniques	15,05h	0,43	O
23-24	Agent de restauration et agent d'entretien	C	Adjoints techniques	23,45h	0,67	O
23-26	Agent de restauration	C	Adjoints techniques	19,25h	0,55	O
23-27	Agent de restauration	C	Adjoints techniques	20,35h	0,59	O
23-28	Agent d'animation	C	Adjoints techniques Adjoints d'animation	9,45h	0,27	O

*C. Direction des Sports – Pôle Verdun Aquadrome*

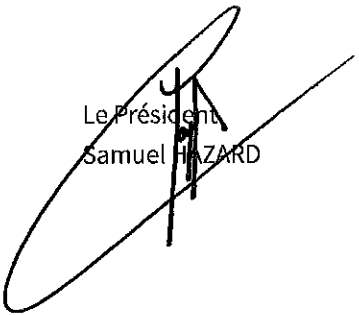
N° du poste	MÉTIER	CAT	Cadre d'emploi / grade	DHS (en centième)	ETP Total	Eligibilité NBI OUI/NON
23-29	Agent de caisse et d'accueil	C	Adjoints techniques Adjoints administratifs Opérateur des APS	28,00h	0,80	O

*D. Direction de la Culture*

N° du poste	MÉTIER	CAT	Cadre d'emploi / grade	DHS (en centième)	ETP Total	Eligibilité NBI OUI/NON
23-30	Enseignant de la formation musicale	B	Assistants d'enseignement artistique	10,00h	0,50	N
23-31	Enseignant de violon	B	Assistants d'enseignement artistique	16,50h	0,82	N

Fin du conseil : 21h33.

A Verdun, le 14/06/2023.



Le Président  
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance  
Quentin BROCHET

